

# Commune de BELLECOMBE

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 décembre 2013

Convocation du 22 novembre 2013 Secrétaire de séance : Anne DOUKHAN

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présents : Mmes I. MATHIEU, J. GAUDY, A. DOUKHAN  
Mrs. F. CASAGRANDE, B. FELLMANN, S. GROS.

Excusée : Mme V. PARMELAND.

Absents : Mrs D. GROS, G. GROS.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 septembre 2013 est approuvé par 6 voix POUR.

M. le Maire demande l'accord du Conseil pour ajouter un point à l'ordre du jour à savoir la délibération concernant l'indemnité de concours du receveur. Le Conseil donne son accord par 6 voix POUR.

## ORDRE DU JOUR

### IMDEMNITE DE CONCOURS DU RECEVEUR :

Le maire rappelle le rôle de conseil du receveur et l'aide qu'il apporte au maire et au secrétariat de mairie dans la mise en place des règles de comptabilité parfois complexes Le Conseil vote le taux et le montant de l'indemnité de concours par 6 voix POUR.

### TRAVAUX DANS L'APPARTEMENT T4 DE BOULEME

Au moment du départ du locataire du T4 de l'étage à Boulème, l'état des lieux a fait apparaître un certain nombre de dégâts dont certains étaient dus au vieillissement des matériaux et d'autres aux indécidations du dernier locataire. La nécessité de rafraîchir l'ensemble des pièces s'est imposée rapidement d'autant que cet appartement est déjà attribué à un couple de locataires. Deux entreprises sur les quatre contactées ont répondu à la demande de travaux à réaliser dans les délais les plus courts, les autres ne pouvant réaliser ces travaux avant le premier trimestre 2014.

L'entreprise Poulain a déposé un devis de 10708€ HT et l'entreprise Farlac un devis de 8965,36€ HT pour un cahier des charges identique. Le Conseil municipal décide, par 6 voix POUR, de confier les travaux à l'entreprise Farlac. Ces travaux devraient être terminés pour le 20 décembre, permettant ainsi l'installation des nouveaux locataires début janvier. L'évier et le meuble sous évier seront changés par les élus.

### DECISION MODIFICATIVE :

La nécessité d'abonder quatre comptes de la section Investissement et en particulier le compte « Matériel et outillage de voirie » pour assurer l'achat de panneaux d'affichage électoral décidé lors du Conseil municipal du 6 septembre 2013, amène le Conseil à ventiler 2700€ à partir du compte « Dépenses imprévues ». Le Conseil vote cette décision modificative par 6 voix POUR.

### RENOUVELLEMENT DE CDD

Le contrat d'agent d'entretien arrive à échéance le 31 décembre 2013. Le maire rappelle l'utilité de ce poste et l'efficacité de l'agent actuellement en activité. Le Conseil décide, par 5 voix POUR et une abstention, de prolonger d'un an la mission de Madame Brigitte GROS en renouvelant son contrat à durée déterminée pour un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### STATUTS DU SIDEC

M. le Maire présente la proposition de nouveaux statuts du SIDEC du Jura qui précise le statut juridique du SIDEC, ses compétences et ses modes d'intervention, qui redéfinit le contour des collègues qui le composent et les modalités de représentativité au sein du Comité syndical et du Bureau. Ces nouveaux statuts précisent également les modalités de vote dans le cadre d'un syndicat mixte à la carte et le fonctionnement de l'ensemble syndical. Le Conseil municipal approuve ces statuts par 6 voix POUR.

### CALENDRIER DU PLU

La période de consultation des Personnes Publiques Associées se termine début janvier 2014. Il faut préparer l'enquête publique qui pourrait se dérouler entre mi-janvier et mi-février 2014. Le maire a demandé au Tribunal Administratif de Besançon de nommer un commissaire enquêteur et un commissaire enquêteur suppléant pour cette mission.

### PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU STADE DE LA PESSE

Suite à la réunion du 27 septembre 2013, les maires des Bouchoux et de la Pesse demandent à la commune de participer au financement de l'électrification du stade de Chaudézembre au niveau de 1058,26€ soit le 1/5<sup>ème</sup> de 5291,13€. Les élus font la proposition d'une participation proportionnelle à la population des villages pour financer le reliquat de cette opération. Le maire est chargé de communiquer cette proposition.

## INFORMATIONS DIVERSES

- Les contrats de déneigement ont été signés avec les deux prestataires de la commune après réévaluation selon l'évolution de l'indice TP01.
- Les arrêtés de sécurité sur les pistes de ski de fond et l'arrêté de délégation à un élu responsable de la sécurité, M. François Casagrande, ont été rédigés et transmis aux autorités concernées.
- La plaque commémorative de la mairie a été restaurée par l'entreprise Janody. Une demande de subvention a été transmise au Souvenir Français.
- Le panneau d'information a été posé aux Mouilles sur un socle déplaçable. L'affichage des principales décisions et informations se fera progressivement sur ce panneau.
- La réflexion sur les rythmes scolaires et l'organisation des activités périscolaires prévues par la réforme se poursuit au sein du SIVOS avec la participation active des parents d'élèves et des tutelles.
- Le maire a demandé aux deux communes associées dans le SIVOS de décider, comme en 2012/2013, de financer un spectacle supplémentaire pour les enfants de l'école des Sorbiers.
- Le tirage des Rois avec les aînés de la commune se déroulera le samedi 4 janvier 2014.

La séance est levée à 23h.

Le Maire,

Bernard FELLMANN